

LYCÉE Général, Technologique et Professionnel



Jour et horaires de rentrée

- 3^{ÈME} PRÉPA MÉTIERS
Lundi 1^{er} septembre à 9h00 (fin à 12h)
- 2^{NDE} PRO
Lundi 1^{er} septembre à 9h30 (fin à 12h)
- 2^{NDE} GT
Lundi 1^{er} septembre à 10h00 (fin à 12h)
- 1^{ÈRE}
Lundi 1^{er} septembre à 13h30
- TERM
Lundi 1^{er} septembre à 14h30

Contactez le lycée

VIE SCOLAIRE
(RETARDS ET ABSENCES)
02 98 45 05 42

ACCUEIL / SECRÉTARIAT
02 98 45 17 70
accueil.amj@groupeamj.org

Photographie scolaire

La photo de classe aura lieu les **jeudi 04 et vendredi 05 septembre**. Si toutefois vous ne souhaitez pas que votre enfant soit photographié, merci de le signaler par écrit avant cette date.

Horaires

De classe : du lundi au vendredi :
8h10-16h45.
Accueil des élèves le matin à partir de
7h30 et le soir jusqu'à 18h.

Ouverture des bureaux : du lundi au
vendredi : 8h-12h / 13h30-17h

Fournitures

Les listes sont à votre disposition sur le site : www.javouhey-brest.fr ou à la fin de ce dossier.

Manuels scolaires

Le coût des pochettes et la location des manuels scolaires ne sont pas facturés aux familles. Ils sont pris en charge pour partie sur le montant de la scolarité. La Région Bretagne accompagne l'établissement dans l'acquisition de certains ouvrages ou ressources numériques. **Les élèves doivent couvrir leurs manuels et en prendre le plus grand soin. Tout livre rendu en mauvais état ou perdu entraîne une pénalité financière facturée à la famille.**

Permanence et étude surveillée

PERMANENCE

Une salle de permanence, équipée de postes informatiques, est à la disposition des élèves dès 7h30 et en fin d'après-midi après les cours.

Lors de l'absence d'un professeur, une permanence est assurée.

ETUDE SURVEILLÉE

L'étude surveillée est ouverte de 16h à 18h aux élèves de troisième et seconde, désireux de profiter de ce temps de travail privilégié.

L'élève peut s'inscrire pour 1, 2 ou 3 soirs par semaine. Les inscriptions auront lieu en début d'année scolaire.



CIRCULAIRE DE RENTRÉE 2025-2026

EPS

En cas d'inaptitude au sport, un **certificat médical est obligatoire** indiquant le caractère total ou partiel de cette inaptitude ainsi que la durée de sa validité. En cas d'absence de certificat, l'élève est tenu de participer à toutes les activités.

Une visite médicale est obligatoire pour les élèves participant à l'**Association Sportive**.

D'autres précisions concernant l'EPS figurent dans le règlement.

Correspondance

Les parents ou le tuteur sont destinataires de toute correspondance concernant l'élève même majeur dans la mesure où ils assurent l'obligation d'entretien.

L'élève majeur qui désire être destinataire des courriers devra apporter la preuve que ses revenus personnels lui permettent de faire face à ses obligations.

Les familles reçoivent un bulletin à la Toussaint et à la fin de chaque trimestre. En seconde, première et terminale baccalauréat professionnel, les familles reçoivent deux bulletins semestriels.

Retards et absences

Tout retard est sanctionné. On ne peut s'absenter que pour un motif sérieux et justifié. Une absence prévue doit être signalée 48h à l'avance pour autorisation de sortie.

En cas d'absence imprévue, les parents ou le tuteur sont tenus d'avertir le lycée, dès la première demi-journée d'absence, au bureau des surveillants (02 98 45 05 42).

Le Directeur et la Conseillère Principale d'Éducation restent libres d'apprécier le motif donné par les parents ou l'élève majeur sauf en cas de certificat médical.

Règlement

Le règlement intérieur est à consulter sur le site internet.

En page d'accueil, un dossier complet regroupe tous les documents de rentrée. Il est obligatoire que vous en preniez connaissance avec votre enfant avant d'apposer votre signature et la sienne sur la «convention de rentrée 2025-2026» reçue par courrier.

Contribution scolaire

Tarif boursier	Tarif de base	Tarif volontaire
79€	81€	85.30€

Ce tarif couvre la contribution scolaire, les cotisations diverses et tous autres frais à l'exception de ceux occasionnés par un éventuel voyage scolaire. Une réduction de 50% de la contribution des familles est accordée à partir du 3^{ème} enfant scolarisé dans le groupe scolaire.

— Le paiement s'effectue prioritairement par prélèvement mensuel sur 10 mois. Il peut également s'effectuer par chèque (selon le calendrier indiqué sur la facture de début d'année).

— Les familles qui rencontrent des difficultés particulières doivent prendre contact avec le directeur dès la rentrée. Cette démarche évite d'éventuelles lettres de rappel et la remise du dossier à un service de contentieux.

Restauration

Les lycéens ont le choix entre une restauration self ou à la cafétéria. La cafétéria est ouverte de 11h30 à 13h30 sur la pause méridienne.

L'inscription préalable n'est pas requise. Il est possible de prendre un menu complet ou de faire un choix parmi les prestations proposées.

TARIFS SELF

Menu complet : 5.90€

Entrée-plat ou plat-dessert : 5€

TARIFS CAFÉTÉRIA

Sandwich Recouvrance (mayonnaise, poulet, crudités) : 3.25€

Formule sandwich + boisson : 3.80€

PAIEMENT

Le paiement se fait au moyen d'une carte de restauration. Les élèves recevront leur carte à la rentrée (les élèves déjà scolarisés dans l'établissement conservent la carte de l'année précédente).

En cas de perte de carte, 10€ seront demandés à l'élève.

Enseignements optionnels

Le Brevet d'Initiation Aéronautique est ouvert aux élèves de seconde générale et aux élèves de seconde professionnelle. La participation de 80€, couvre une partie des frais engagés pour les sorties (vol d'initiation, visites...).

La préparation aux études médicales (LGT uniquement) est proposée aux élèves de terminale. L'inscription à cet enseignement optionnel est de 50€ pour l'année.

Fermeture de l'établissement

Fermeture du groupe scolaire : du vendredi 11 juillet au soir, au mardi 19 août au matin.

Les services administratifs sont fermés le jeudi 28 août, jour de pré-rentrée du groupe scolaire.

